

Propositions et suggestions sur le nouveau plan d'urbanisme

Présenté aux membres du comité d'urbanisme

Par Dr Mathieu Laliberté,  
Chiropraticien  
2340 Desaulniers #301  
St-Hyacinthe, Québec  
J2S 6B8

Téléphone : 450-502-4065  
Courriel : mathieu.lali@gmail.com



Saint-Hyacinthe, le 21 septembre 2010

Ville de Saint-Hyacinthe  
A l'attention de : membres du comité d'urbanisme  
700, Av. de l'Hotel-de-Ville  
St-Hyacinthe, Québec  
J2S 5B2

Objet : Suggestions au nouveau plan d'urbanisme

Mesdames membres du comité d'urbanisme,  
Messieurs membres du comité d'urbanisme,

La présente lettre vous suggère quelques idées à prendre en considération lors du renouvellement du plan d'urbanisme. En tant que jeune professionnel qui s'est établi dans la Ville de Saint-Hyacinthe, au cours des dernières années, le futur plan d'urbanisme m'inquiète sur certains points.

Suite à la présentation de l'ébauche du futur plan d'urbanisme, qui a eu lieu le 15 septembre dernier, à la Salle Rona, du Centre des Arts Juliette Lassonde, je m'interroge sur l'ouverture de la Ville face à l'établissement de jeunes professionnels dans la Ville de Saint-Hyacinthe. En premier lieu, le fait de vouloir regrouper tous les commerces, dont ceux de services qui emploient les jeunes professionnels, dans le secteur du noyau central a un impact important sur l'augmentation du coût des loyers ainsi que le prix d'achat des immeubles commerciaux situés à l'intérieur de ces limites.

Par conséquent, il sera beaucoup plus difficile pour un jeune professionnel et un entrepreneur d'établir son bureau. Cette difficulté additionnelle découragera plusieurs jeunes professionnels et entrepreneurs qui se verront obliger de s'installer dans les régions avoisinantes au détriment de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Également, les jeunes professionnels de services, dans le secteur financier, juridique ainsi que de la santé, pour ne nommer que ceux-ci, ont souvent la possibilité d'installer un bureau adjacent à la maison pour recevoir leurs clients. Toutefois, selon la réglementation

actuelle de la Ville, les commerces de services associés à une résidence (Commerce I), sont limités à une superficie de 20 m<sup>2</sup>. Cette surface est nettement insuffisante pour les commerces dans les domaines précités. Néanmoins, dans votre règlement vous énumérez plusieurs professions de services qui nécessitent une superficie supérieure à cette limite, en raison de l'utilisation d'appareils et outils spécialisés. Parmi ces professionnels, nous mentionnons les professionnels des services médicaux, dentaires et chiropratiques qui ont besoin plus de 20 m<sup>2</sup> pour pratiquer leur profession.

Par ailleurs, je comprends très bien les préoccupations de la ville quant la qualité de vie de ses citoyens et le maintien de la tranquillité dans les secteurs résidentiels. Cependant, il serait avantageux que l'ensemble de la population maskoutaine puisse bénéficier de la présence de professionnels de service dans tous les secteurs de la Ville plutôt qu'uniquement dans le noyau urbain central tel que proposé dans le futur plan d'urbanisme. Je suis convaincu qu'un assouplissement de cette réglementation peut être fait tout en assurant la quiétude des lieux.

Voici ce que je propose pour atteindre l'ensemble de ces objectifs:

- Augmenter la superficie maximale pour un commerce I à environ 100 m<sup>2</sup>;
- Permettre l'implantation de ce type de commerce dans les différents secteurs de la Ville.

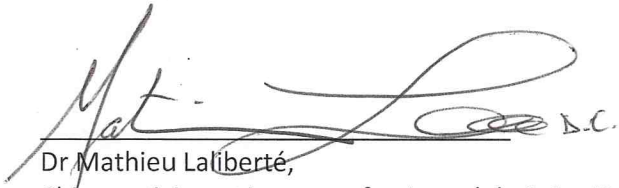
Toutefois, pour garder une certaine tranquillité dans les quartiers résidentiels, cette nouvelle réglementation pourrait s'appliquer qu'aux axes routiers possédant déjà un fort débit routier. Voici, entre autres, quelques exemples d'axes routiers ayant un fort débit routiers : le boulevard Choquette, la rue Nelson, les rues Bourdages Nord et Sud, etc. Ces rues ayant déjà un fort débit routier, ce n'est certes pas la venue de petits commerces de services qui augmenterait l'achalandage de manière significative, donc ceci n'amènerait pas un dérangement supplémentaire des secteurs résidentiels.

En conclusion, je suis convaincu que si la Ville veut continuer d'augmenter sa population tout en gardant une vision de développement durable, il ne faut pas restreindre les jeunes professionnels qui pourraient vouloir s'installer dans les secteurs hors du noyau central de la Ville de Saint-Hyacinthe, en favorisant leur implantation et non en leur rendant la tâche plus difficile qu'elle ne l'est déjà. La Ville pourrait prendre des mesures simples comme l'augmentation de la superficie des commerces annexés à une résidence (Commerce I) sur certains axes routiers à forts débits de la Ville tout en conservant la réglementation actuelle pour les autres axes routiers résidentiels.

J'ose espérer avoir réussi à vous sensibiliser à la réalité des jeunes professionnels de services qui pourraient vouloir s'établir dans la Ville de St-Hyacinthe.

Si vous souhaitez plus d'informations ou si vous avez des questions relativement à mes suggestions, n'hésitez pas à me contacter en tout temps.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathieu Laliberté', with a horizontal line drawn underneath it.

Dr Mathieu Laliberté,  
Chiropraticien et jeune professionnel de Saint-Hyacinthe  
2340 Desaulniers #301  
Saint-Hyacinthe, Québec  
J2S 6B8  
Téléphone : 450 502-4065  
Courriel : mathieu.lali@gmail.com

ML

c.c. M. David Bousquet, Conseiller Municipal à la Ville de Saint-Hyacinthe